



HAAC

LE RAPPEL AUX REGLES DE LA HAAC TOGO

COMMUNIQUE N° 07 /HAAC/2023

Il a été donné à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) de constater que, depuis quelques semaines, certains organes de presse écrite, audiovisuelle et en ligne continuent d'ignorer les règles professionnelles, déontologiques et éthiques prescrites par les textes législatifs et réglementaires régissant l'exercice du métier de journaliste ou d'animateur d'émissions-débats ou d'émissions interactives. [www.ladepeche.info](http://www.ladepeche.info)

De ce fait, les articles ou propos des journalistes, animateurs ou leurs invités comportent des affirmations gratuites ou mensongères, des déclarations sans preuves, souvent empreintes de mépris, injures ou dérisions.

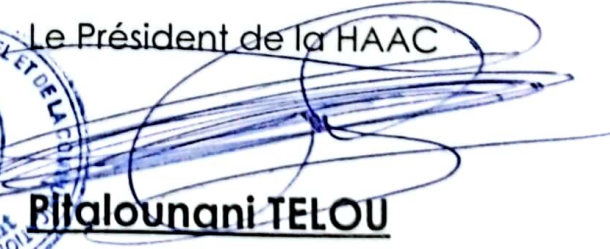
[www.ladepeche.info](http://www.ladepeche.info)

Une fois encore, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) en appelle au professionnalisme et à la responsabilité sociale du journaliste, surtout en ces temps de crise sécuritaire, où il doit être médiateur dans la société, afin de promouvoir et de consolider la paix, la sécurité et le vivre-ensemble, facteurs de développement, aussi bien sur le plan national, régional qu'international.

Le Président de la HAAC invite tous les directeurs de publication, les directeurs des radios et télévisions à faire observer scrupuleusement les présentes recommandations dans leurs colonnes, éditions d'information et émissions diverses.

Fait à Lomé, le 21 AOUT 2023

[www.ladepeche.info](http://www.ladepeche.info)

Le Président de la HAAC  
  
**Bitalounani TELOU**